



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France
Volontaires

Contrat d'Objectifs et de Performance

2025-2027

Entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
et France Volontaires

1. Introduction

Le Volontariat International d'Échange et de Solidarité (V.I.E.S) répond à une politique publique ambitieuse visant à développer la mobilité internationale d'un large public. France Volontaires joue un rôle central pour la mise en œuvre de cette politique avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), qui assure le financement d'une partie des dispositifs de volontariat et définit la stratégie en lien avec les autres acteurs de l'écosystème du volontariat à l'international.

Entre 2022 et 2024, le Volontariat International d'Échange et de Solidarité¹ (V.I.E.S) a été confronté après la crise sanitaire au défi de la relance des mobilités internationales. France Volontaires a mobilisé son expertise et son réseau, en France et à l'international, en lien avec l'ensemble de ses membres et partenaires, afin de favoriser la reprise de tous les dispositifs d'engagement à l'international. Grâce à cette mobilisation collective, le V.I.E.S a retrouvé une dynamique positive, portée entre autres par la création de nouvelles modalités de soutien.

Le V.I.E.S comprend le Volontariat de Solidarité Internationale, le Service Civique à l'International, le Volontariat d'Initiation d'Échange (JSI/VVV-SI), le Volontariat d'Échange et de Compétences, le Corps Européen de Solidarité (CES), le Congé de Solidarité Internationale et le Volontariat sénior.

Ainsi, depuis 2020, on observe le renforcement de la mobilisation des associations pour l'amorçage de projets d'engagement de jeunes à l'international et d'actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI). Depuis 2021, l'appel à projets Volontariat d'Échange et de Compétences soutient des missions de profils salariés et retraités, avec des liens croissants entre mécénat d'entreprises et mobilités solidaires. Pour les dispositifs réglementés, l'engagement de Service Civique à l'International (SCI) et le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), la reprise est progressive. Ceci est notamment dû à la fragilisation des organismes locaux d'accueils, appelés à les cofinancer. Cependant, on assiste à une croissance régulière permettant un retour à la normale.

Ce rebond s'explique en partie par une reconnaissance inédite du rôle du V.I.E.S dans la politique d'investissement solidaire et durable (ISD) de la France. En suivi de la loi d'orientation du 4 août 2021, le volontariat est désormais identifié comme un instrument à part entière de l'ISD et le Conseil présidentiel du Développement du 5 mai 2023 a renforcé l'ambition de développement du VSI, avec une cible de 2.600 VSI déployés à fin 2027. Il s'inscrit également pleinement dans le cadre du Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux du 4 avril 2025 : le V.I.E.S se développe par essence dans le cadre de projets partenariaux et permet d'associer toutes les forces de la Nation dans les actions internationales de la France, et en particulier les collectivités territoriales et les jeunes.

Le V.I.E.S est désormais présent dans un grand nombre d'espaces « Équipe France » : missions officielles du Président de la République et des autorités françaises, Nouveau Sommet Afrique France, Forum « Notre Futur », Sommet de la Francophonie, accords-cadres avec l'AFD, l'Institut français, l'IRD, etc. Cette nouvelle dynamique s'inscrit dans une plus forte prise en compte du volontariat dans les cadres bilatéraux. C'est ainsi que des accords portant sur le V.I.E.S ont été signés entre 2021 et 2024 avec la Côte d'Ivoire, le Sénégal, l'Équateur, le Tchad, le Cameroun, la CONFEJES, la Mauritanie, le Gabon, la RDC, le Vanuatu, la Tunisie, la République dominicaine, le Ghana, la Guinée ou encore l'Union africaine. France Volontaires a renforcé ses partenariats et ses actions en soutien aux politiques nationales de volontariats et aux mobilités croisées.

Principalement portée par le droit d'initiative des associations agréées, la croissance du V.I.E.S a été renforcée par la mise en place de la « logique programmes » soutenue essentiellement par le MEAE : programme de relance, programmes thématiques, programmes en lien avec les collectivités territoriales. France Volontaires est mobilisée sur la coordination et l'animation de nombreux programmes multi-acteurs, multi-pays et multi-dispositifs, son activité d'envoi étant désormais limitée par le principe de subsidiarité.

La transformation de l'association en Groupement d'Intérêt Public (GIP), effective en janvier 2023, a permis enfin de clarifier le positionnement de France Volontaires : opérateur du MEAE, plateforme réunissant l'État, les collectivités territoriales et les associations, sa mission d'intérêt général consiste à promouvoir et développer le V.I.E.S en favorisant le dialogue et les partenariats afin d'assurer sa cohérence, sa qualité, sa visibilité, sa valorisation et sa reconnaissance.

De nombreux chantiers ont été conduits : validation d'une convention constitutive, mise en place d'un nouveau cadre budgétaire, comptable et de gestion du personnel, élaboration d'une nouvelle identité graphique et d'un nouveau site internet, conduite de plusieurs campagnes digitales à forte audience, évolution de l'activité volontariat avec le transfert de missions aux membres, renforcement des outils de formation, publication de plusieurs études. Le dialogue au sein de la plateforme, inclusif, soutenu et marqué notamment par la tenue de deux séminaires des membres en 2022 et 2024, a facilité la mise en place de groupes de travail, ayant débouché sur des résultats concrets, et a conduit à l'accueil de nouveaux membres au sein de France Volontaires (14 nouveaux membres depuis que France Volontaires est un GIP).

Le nouveau COP 2025-2027 s'appuie sur les bons résultats obtenus par France Volontaires depuis 2022 et la transformation en GIP, ainsi que sur l'ambition du MEAE en matière d'engagement solidaire à l'international en dépit des incertitudes budgétaires au plan national. Ce Contrat inscrit ses objectifs dans la confiance au secteur du V.I.E.S, dans les orientations du Document d'Orientation Stratégique pour la société civile et l'engagement citoyen du MEAE pour la période 2023-2027 et dans le nécessaire dialogue entre ministères, acteurs associatifs et collectivités territoriales.



France
Volontaires
Philippines

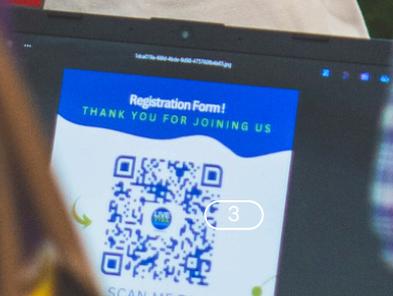
World of

Volunteerism

Community



France
Volontaires
Philippines



2. Préambule et orientations stratégiques

Le volontariat, en ce qu'il permet aux citoyennes et citoyens de s'engager au service des biens communs mondiaux, s'inscrit dans la palette de leviers et outils de la politique d'investissement solidaire et durable de la France, au même titre que les prêts, les dons ou l'expertise. En 2023, 5 104 volontaires, tous dispositifs confondus, ont réalisé une mission à l'international, auxquels peuvent être ajoutés les 281 volontaires de réciprocité en France. S'y ajoutent plusieurs milliers de bénévoles et volontaires envoyés par les associations partenaires de l'État : réseau Cotravaux et autres organisations d'éducation populaire et de scoutisme.

Les dispositifs relevant du V.I.E.S s'appuient sur le droit d'initiative des organisations d'envoi : les projets/activités de volontariat portés par ces structures s'inscrivent dans une tradition ancienne de coopération avec les organisations de la société civile et les collectivités territoriales, leur permettant de mobiliser leurs réseaux et de développer leurs activités avec le soutien de l'État, en accord avec les priorités thématiques et géographiques de la politique de coopération française, et notamment avec l'agenda transformationnel sur le continent africain.

Ce modèle français diverge sensiblement des dispositifs mis en place par certains pays du CAD de l'OCDE, où les missions de volontariats sont organisées directement par des agences nationales. France Volontaires participe activement au réseau international Forum, qui regroupe des organisations nationales et internationales de volontariat dans le développement, et permet des échanges de bonnes pratiques et le développement de partenariats à l'échelle internationale.

Conformément aux conclusions du Conseil Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) de juillet 2023, la France souhaite « assumer de mener une politique de solidarité internationale qui réponde aux intérêts de nos partenaires en parfaite cohérence avec les intérêts de la France ».



Une politique qui soutient notre agenda international en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de protection de l'environnement. Une politique qui renforce notre action contre la pauvreté et les inégalités. Une politique qui accompagne en priorité nos partenaires les plus vulnérables.

Une politique portée non seulement par le Gouvernement et ses opérateurs, mais aussi par nos entreprises, par la société civile, par nos collectivités territoriales et par notre jeunesse, sous la bannière de l'Équipe France. Le volontariat au service de missions d'intérêt général auprès d'organisations à but non lucratif constitue un outil particulièrement adapté à la mise en œuvre de ces différents objectifs.

Pour cela, il est primordial que le GIP favorise la coordination de l'ensemble des acteurs de la sphère du V.I.E.S, assure la pleine intégration et le développement de cet apport humain désintéressé dans les programmes de coopération, et promeuve la cohérence et l'accroissement de l'impact des missions de volontariat, au plus près des besoins de terrain.

Au sein des instances pluri-acteurs de dialogue de la plateforme comme au sein des instances externes compétentes pour le volontariat, il promeut et favorise, de manière concertée avec les ministères et agences chargés du pilotage des dispositifs, les parcours d'engagement à l'international tout au long de la vie. Il s'attache à l'accessibilité de tous les publics, même les plus éloignés des opportunités, au V.I.E.S. Il accompagne vers le V.I.E.S, dans un cadre de qualité et conformément aux orientations des ministères et agences chargés de piloter les dispositifs, des acteurs qui mobilisent peu ou pas le volontariat, alors que ces dispositifs pourraient utilement renforcer leurs actions internationales (que ce soit à l'accueil ou à l'envoi de volontaires), qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels, de collectivités ou d'ONG notamment en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, la francophonie ou la préservation de l'environnement, la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

L'appui au développement de dispositifs de volontariat nationaux dans les pays partenaires permet de soutenir un modèle d'engagement citoyen attaché au principe de la réciprocité et de l'apport mutuel. À l'heure où les tentations de repli sont fortes, le volontariat a une double efficacité tant en faveur de la solidarité qu'au développement d'un esprit de participation active dans l'espace public. France Volontaires mettra son expertise au service de la promotion de l'engagement auprès de toutes les générations et notamment les jeunes, en France et à l'international, comme l'une des réponses nécessaires aux défis et enjeux globaux.

2.1. Promouvoir la cohérence du V.I.E.S

→ France Volontaires instance de dialogue au niveau national

France Volontaires favorise la coordination des acteurs du V.I.E.S en favorisant le dialogue entre les institutions publiques, les collectivités locales, les associations et collectifs du volontariat et les autres parties prenantes : chercheurs, universités, grandes écoles, fondations et entreprises (y compris de l'économie sociale et solidaire) amenées à devenir des partenaires clés du secteur dans le cadre de leurs démarches RSE. Ouverte et attentive aux évolutions de l'engagement citoyen, elle accueille les nouveaux acteurs engagés dans le développement d'un volontariat international de qualité qui s'inscrivent dans la démarche et les valeurs de la plateforme. France Volontaires favorise le développement qualitatif et quantitatif du V.I.E.S et appuie l'État ainsi que l'ensemble des acteurs du secteur.

→ Logique programmes et conduite d'expérimentations

Afin de rechercher la meilleure cohérence entre l'ensemble des initiatives des divers acteurs du secteur, et pour démultiplier l'impact des missions de volontariat, France Volontaires favorise le développement, la mobilisation et la prise en compte du V.I.E.S par l'ensemble des parties prenantes : les postes diplomatiques, les autorités nationales, les partenaires et les structures d'envoi et d'accueil. Le GIP poursuit son rôle de facilitateur de consortiums et partenariats, et identifie à travers son réseau de nouvelles opportunités. Parallèlement, le GIP veille à la mutualisation des pratiques et au renforcement de la qualité du V.I.E.S. Il met en place des initiatives pilotes et expérimente de nouvelles pratiques en dialogue avec les ministères et agences chargés du pilotage des dispositifs.

France Volontaires a développé une expertise en termes de projets internationaux réunissant des acteurs et partenaires issus de secteurs et pays différents. Afin de favoriser la croissance du V.I.E.S, en lien avec les partenaires institutionnels, les associations d'envoi et les collectivités territoriales, le GIP impulse et coordonne des programmes multi-acteurs et multi-dispositifs - intégrant autant que possible une dimension intergénérationnelle et des mobilités croisées - mobilisant des volontaires accompagnés dans le cadre des mobilités croisées (nord/sud, sud/nord et/ou sud/sud) qui permettent de solliciter des bailleurs, français, européens, voire internationaux, et d'assurer un accès à une meilleure diversité de financements pour l'ensemble des parties prenantes. Ces programmes viennent appuyer les priorités géographiques et thématiques de la politique d'ISD de la France.

Les volontaires envoyés par le GIP lui-même le sont uniquement dans le cadre de programmes ou d'expérimentations spécifiques, selon le principe de subsidiarité, ou au sein des Espaces Volontariats (VSI-appui). France Volontaires fait évoluer le modèle de prise en charge des volontaires portés directement par ses soins pour assurer une meilleure cohérence avec les modalités de financement accordées par les autres acteurs.



→ Le rôle primordial des Espaces Volontariats et des antennes territoriales

Ce rôle de plateforme du volontariat international d'échange et de solidarité existe tant en France qu'à l'international, par l'intermédiaire du réseau des Espaces Volontariats (EV). Les EV sont une spécificité française et un point fort du volontariat français. France Volontaires dispose d'Espaces Volontariats dans les pays accueillant le plus grand nombre de volontaires.

Ils sont conçus comme des centres de ressources, qui accompagnent notamment les volontaires ou les candidats au volontariat relevant de dispositifs français : ils assurent ainsi une mission d'accueil des volontaires de tout statut, et sensibilisent activement les publics hors-cadre contre les dérives du volontourisme. Facilitant et développant les interactions entre les publics cibles (volontaires, organismes d'envoi, organismes d'accueil), ils peuvent être mobilisés pour faciliter l'identification de nouveaux projets de qualité et le suivi des projets menés par les membres et ils participent à l'organisation des dispositifs de sécurité (en lien avec l'ambassade et les autorités nationales).

○ **Les EV sont également des acteurs incontournables dans la définition de la politique de réciprocité, y compris en identifiant les structures et les bassins d'envoi, et en accompagnant les processus de recrutement de futurs volontaires dans leur pays d'implantation. Ils sont insérés dans le dispositif de l'État français dans les pays d'implantation, notamment en lien avec les services de coopération et d'action culturelle, et sont associés aux conseils locaux de développement.**

Les antennes de France Volontaires, dans les régions et territoires de France métropolitaine et dans les Outre-Mer, assurent une mission d'appui et de mise en réseau, particulièrement à l'intention des collectivités territoriales, en lien avec les réseaux régionaux multi-acteurs, les DRAJES et les organisations membres, afin de les accompagner dans leurs politiques de soutien à l'engagement international.

Dans le cadre de la stratégie globale de la plateforme, elles informent et sensibilisent les acteurs sur toutes les formes de volontariat international de solidarité, leur apportent un soutien pour une meilleure compréhension et appropriation de celles-ci, facilitent les mises en relation avec les Espaces Volontariats, favorisent l'émergence de programmes de volontariat multi-acteurs innovants et le développement de l'engagement citoyen à l'international et en réciprocité dans tous les territoires.



2.2. Référence et expertise du V.I.E.S

→ **Consolider son statut de référence numérique en matière de V.I.E.S**

France Volontaires est désormais positionnée comme la référence numérique de l'écosystème du V.I.E.S. En cela, elle a pour mission d'assurer la sensibilisation de toutes et de tous, de faciliter la compréhension et l'accès du plus grand nombre aux dispositifs de V.I.E.S et de valoriser l'action de ses membres et partenaires. Cette ambition digitale s'appuie sur un site inséré dans une stratégie de communication active sur les différents réseaux sociaux et l'ensemble des registres de communication (événements, publications...).

La plateforme numérique de référence du GIP a l'ambition d'héberger la majorité des missions de volontariat des acteurs du secteur, en tenant compte des spécificités de recrutement des membres. Elle renforce la mise en avant des appels à projets dédiés, et notamment ceux soutenus par le MEAE, ainsi que des guides et ressources associés. France Volontaires assure le développement de campagnes de sensibilisation grand public, notamment sur les réseaux sociaux, pour toucher tous les citoyens en capacité de s'engager à l'international et promouvoir un volontariat de qualité en veillant à la diversité des publics cibles.

L'adéquation entre le nombre d'offres disponibles et la portée des actions de communication devra être intégrée dans la stratégie globale du GIP, afin de ne pas susciter de déceptions face à un désir d'engagement rendu impossible par l'absence d'opportunités. Le groupement, face aux dérives constatées par certaines structures commerciales se réclamant du volontariat à l'international (volontourisme), engage des actions de communication et de sensibilisation, entre autres auprès des organisations locales d'accueil et des citoyens en désir d'engagement, visant à promouvoir des cadres de qualité pour des missions de volontariat.

→ **Favoriser la reconnaissance du V.I.E.S et l'analyse de son impact**

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs de croissance qualitative et quantitative du V.I.E.S, France Volontaires veille à sa reconnaissance et œuvre à sa prise en compte par l'ensemble des décideurs publics dans les instruments de la politique d'investissement solidaire et durable, y compris en ce qui concerne la coopération décentralisée. Elle veille notamment au déploiement d'actions spécifiques à destination des territoires d'Outre-Mer, à l'appui de dispositifs européens.

France Volontaires, grâce à son réseau et en cohérence avec les orientations du ministère quant aux thématiques prioritaires, appuie les institutions publiques nationales des États partenaires pour favoriser l'émergence de dispositifs d'engagement citoyens (aide à la conception et l'élaboration des programmes nationaux de volontariat). Elle participe aux conférences et événements internationaux afin de favoriser l'inscription de l'engagement citoyen et du volontariat dans les cadres et agendas internationaux.

Elle participe à la promotion et à l'accompagnement de ses membres dans l'appropriation des dispositifs européens, notamment le Corps Européen de Solidarité, et encourage, en lien avec le ministère chargé des Affaires étrangères, le développement des dispositifs européens de solidarité.

Le GIP évalue, à travers des études élaborées avec ses membres et partenaires, l'impact et l'utilité sociale du V.I.E.S comme levier de développement et son apport pour les priorités thématiques et géographiques de la politique de coopération de l'État. Elle en assure la capitalisation et la bonne appropriation par l'ensemble de ses membres et de ses partenaires, notamment les organisations internationales, l'Union européenne, l'Équipe France, les agences nationales, les collectivités et le secteur associatif, en France comme dans les pays partenaires.

→ Assurer une meilleure valorisation du volontariat

France Volontaires assure la valorisation du V.I.E.S. En développant des partenariats avec les organismes compétents en France (France Travail, organisations patronales, Régions, Universités et Grandes écoles, etc.), le GIP assure la reconnaissance des expériences de volontariat et la valorisation des compétences acquises lors des missions (y compris en identifiant les moyens de développer des dispositifs de certification). Le GIP favorise la reconnaissance du V.I.E.S au sein des parcours d'engagement et comme outil de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI). Le GIP favorise l'identification et la poursuite des engagements citoyens à l'issue des missions, en soutenant la structuration des réseaux d'anciens volontaires. Il travaille à faciliter la bonne insertion professionnelle des volontaires, en valorisant les compétences acquises et en travaillant avec les instances compétentes, en France comme à l'international (agences de l'emploi, acteurs de l'insertion et de la formation, OFII...).



3. Objectifs stratégiques du COP 2025-2027

Quatre objectifs stratégiques sont fixés à France Volontaires dans le cadre du présent COP en cohérence avec les capacités budgétaires annuelles accordées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

3.1. Consolider le rôle de plateforme et la mission de France Volontaires de soutien aux acteurs du V.I.E.S

En premier lieu, le GIP doit consolider son rôle de plateforme et sa mission de soutien aux acteurs du V.I.E.S. Afin d'assurer la concertation et la coordination et de promouvoir l'innovation, le GIP doit animer les instances et le dialogue au sein de la plateforme de manière collégiale et concertée, qu'il s'agisse des espaces formels (Conseil d'administration, Assemblée Générale, Conseils...) ou des espaces informels (groupes de travail, réunions d'information...).

Il doit également accueillir de nouveaux membres, s'ils s'inscrivent dans les valeurs et les ambitions du GIP, et conclure des partenariats, en dialogue avec les ministères et agences chargés du pilotage des dispositifs, avec de nouveaux acteurs qui peuvent participer au développement des opportunités de V.I.E.S.

Il organise le dialogue, en considérant les attentes de l'ensemble de ses membres, autour des cadres communs de référence. Sur cette base, il propose des évolutions, à travers des outils accompagnant le développement qualitatif du V.I.E.S, y compris de manière innovante, avec une attention particulière attendue sur les enjeux de sécurité des volontaires. Il lui revient de réviser, de manière concertée et avec la plus large assise possible, la Charte du V.I.E.S, en y intégrant notamment la dimension du e-volontariat.

Le rôle des Espaces Volontariats, incontournable, devra être encore renforcé grâce à la mise en place des recommandations de la revue des priorités des EV, dont l'objectif est de répondre de manière lisible, cohérente et qualitative aux évolutions et attentes des membres et partenaires de France Volontaires, ainsi que de développer les opportunités de volontariat dans les pays partenaires et faciliter les mobilités en France au titre de la réciprocité. Une attention spécifique sera enfin apportée aux actions conduites par les collectivités territoriales, hexagonales et d'Outre-mer, afin de soutenir et développer la place du V.I.E.S dans leurs projets, en particulier grâce à l'action des antennes de France Volontaires.

3.2. Accroître la reconnaissance et la visibilité du V.I.E.S en visant à transformer l'adhésion aux valeurs de solidarité et le désir d'engagement en passage à l'action

Cela passe par des actions de communication, grand public et ciblées (principalement à destination des jeunes, du lycée aux études supérieures, et des jeunes professionnels et salariés), en s'appuyant sur le site internet de référence et sur les réseaux sociaux du GIP, afin de valoriser d'une part les actions des volontaires, des membres et des partenaires de France Volontaires, et d'autre part de mieux faire connaître les opportunités d'engagement dans toute la diversité du V.I.E.S (y compris en publiant la plupart des offres de mission et les appels à projets JSI/VVV-SI et VEC). Dans ce cadre, la plateforme participe à des salons ou événements. Enfin, pour une meilleure reconnaissance et valorisation du V.I.E.S, France Volontaires, en lien avec ses membres, développe des outils et des études démontrant l'impact social et sociétal du V.I.E.S.

3.3. Poursuivre la « stratégie programme » et les expérimentations en lien avec l'Équipe France et avec les partenaires internationaux, en s'appuyant sur les mobilités croisées

Il s'agit de mettre en place des programmes stratégiques et innovants, en cohérence avec les axes prioritaires fixés par la France pour sa politique d'investissement solidaire et durable, avec les stratégies des Postes diplomatiques dans les pays d'implantation et avec les axes prioritaires des pays partenaires. Il conviendra également de rechercher une diversification des sources de financements dans le cadre de la stratégie programme. Le GIP veillera dans ce cadre à associer la diversité de ses membres à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes. Il favorisera de plus la mobilisation du V.I.E.S dans les actions conduites par l'Équipe France et par ses partenaires internationaux, en adéquation et dialogue avec les ministères et agences chargés du pilotage des dispositifs de volontariats visés.



France Volontaires veillera à recentrer son activité d'envoi selon le principe de subsidiarité et dans le cadre d'expérimentations/programmes. Cette ambition passe par ailleurs par un appui technique aux politiques de volontariat national conduites par les pays partenaires, en intégrant une adhésion au principe des mobilités croisées (nord/sud, sud/nord, sud/sud).

Le GIP assurera une pleine redevabilité des actions conduites, en produisant annuellement et de manière systématique des comptes rendus à destination des financeurs du projet et notamment des services du MEAE. Il conviendra également de mieux retracer la distinction entre frais de structure et frais de projet, dans les rapports financiers et comptes rendus de projet, afin de favoriser une meilleure compréhension par les partenaires des actions réalisées. Enfin, une démarche d'évaluation des programmes sera assurée, afin de mesurer leur impact et de généraliser des modèles transférables aux acteurs du V.I.E.S.

3.4. Assoir le nouveau statut de France Volontaires et renforcer ses capacités de gestion

Il conviendra dans ce cadre de renforcer la sécurité juridique des implantations de France Volontaires à l'international, d'adapter le dimensionnement et l'organisation des ressources humaines à ses missions et objectifs, tout en veillant à la qualité du climat social, et de renforcer l'efficacité du pilotage en matière de gestion administrative et financière et la redevabilité à l'égard du MEAE, notamment en matière de recours aux prestations intellectuelles, de mise en œuvre des programmes et de la mission d'envoi de volontaires.

Les efforts de rationalisation des frais de structure entrepris précédemment devront être poursuivis. Il s'agira de plus de tout mettre en œuvre pour diversifier les sources de financement du V.I.E.S. Enfin, en matière de responsabilité sociale, France Volontaires poursuivra une politique interne intégrant l'approche genre et les questions d'égalité professionnelle, en œuvrant également à la meilleure prise en compte des enjeux de la transition écologique.

La mise en œuvre des quatre objectifs susmentionnés sera analysée à l'aune du tableau annexé au présent COP. Pour assurer la mise en œuvre des objectifs fixés par le présent contrat, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et France Volontaires s'appuient sur un comité de pilotage composé de représentants des deux organisations qui se réunit a minima une fois par an. Des représentants de l'administration et de France Volontaires seront ainsi chargés de suivre l'exécution de ce contrat.



#1 **Consolider le rôle de plateforme et la mission de France Volontaires de soutien aux acteurs du V.I.E.S**

Concertation / coordination / innovation

- 1.1** Animer les instances de manière collégiale et concertée :
 - CoV.I.E.S., CAE, CA, AG et séminaire des membres (tous les deux ans) ;
 - Groupes de travail sur les enjeux thématiques et opérationnels prioritaires, co-animés avec les membres du GIP.
- 1.2** Renforcer la plateforme, en accueillant au sein du GIP, dans les trois collèges, de nouveaux membres et en nouant des partenariats, notamment financiers, avec des acteurs plus éloignés du V.I.E.S.
- 1.3** Promouvoir et développer le V.I.E.S en accompagnant le renforcement de capacités des membres et des partenaires en cohérence avec les orientations des ministères et agences chargés des dispositifs. La « Charte du V.I.E.S » devra être actualisée, en intégrant notamment la dimension du e-volontariat.
- 1.4** Mettre en œuvre les recommandations de la revue des priorités du Réseau des Espaces Volontariats, pour répondre de façon lisible, cohérente et qualitative aux évolutions du volontariat et aux besoins et attentes du secteur, y compris à travers la stratégie d’implantation des EV et les évolutions de celle-ci.
- 1.5** Renforcer le dialogue et la prise en compte au sein du secteur associatif en matière de sécurité, prévention et gestion des risques.

Action extérieure des collectivités territoriales

- 1.6** Poursuivre le soutien de France Volontaires en direction des régions et territoires de France hexagonale et des Outre-Mer mobilisés sur les enjeux de développement solidaire avec les pays éligibles à l’aide publique au développement et dans le cadre de la coopération régionale.

#2 Accroître la reconnaissance et la visibilité du V.I.E.S en visant à transformer l'adhésion aux valeurs de solidarité et le désir d'engagement en passage à l'action

Communication / visibilité

- 2.1** Consolider le positionnement de France Volontaires comme référence numérique pour le grand public ainsi que pour l'écosystème du V.I.E.S grâce au site internet de FV. Pour cela, la plateforme renforcera ses actions de/d':
- Orientation/sensibilisation aux missions et aux dispositifs de volontariat à l'international accessibles à toutes et tous ;
 - Renforcement de la page « offres de missions » alimentée par les membres de la plateforme ;
 - Valorisation des membres de la plateforme ;
 - Développement de la mission de partage de connaissances et des ressources (outils, guides, études, etc.).
- 2.2** Assurer une communication digitale à destination du grand public et de publics plus ciblés, en particulier les jeunes et les salariés en désir d'engagement, pour améliorer encore la visibilité et la compréhension du V.I.E.S ainsi que les actions de France Volontaires et de ses membres. La plateforme s'appuiera sur un narratif incarné, donnant à voir la réalité et la diversité du volontariat international sur le terrain et poussant au passage à l'action.
- 2.3** Poursuivre la stratégie événementielle de la plateforme. France Volontaires s'appuiera sur la mobilisation des volontaires, des membres et des partenaires dans le cadre d'une stratégie globale en France et à l'international, grâce à une présence lors des rencontres organisées par les universités et les grandes écoles, et lors de salons professionnels, événements institutionnels, rendez-vous internationaux, festivals grand public, Journée du Volontariat français, forums d'étudiants, salons d'orientation, conférences, rassemblements de volontaires, etc.

Valorisation / reconnaissance

- 2.4** Développer et promouvoir des outils de valorisation des compétences (savoir-faire et savoir-être) acquises lors de l'expérience de volontariat, en assurant leur reconnaissance au niveau national et international auprès des acteurs de l'emploi et de la formation. Et faciliter l'insertion socioprofessionnelle des volontaires (y compris par la voie d'un réseau élargi d'anciens volontaires et de groupe dédié sur LinkedIn) et le relai d'opportunités (projets ECSI, Institut de l'engagement, événements, etc.)

- 2.5** Favoriser la prise en compte du V.I.E.S dans les politiques publiques nationales, dans les relations bilatérales et dans les cadres internationaux, valoriser le modèle français du V.I.E.S dans les instances internationales (Organisation des Nations Unies, Union Africaine, Forum, Volunteer Groups Alliance, ...) et inscrire le volontariat international dans l'agenda international (notamment événements internationaux majeurs).
- 2.6** Démontrer l'impact social et sociétal du V.I.E.S par la production d'analyses (études, capitalisations et évaluations) permettant de renforcer la mesure des effets, d'éclairer la situation du secteur et d'accompagner, en concertation, les évolutions du secteur.



#3 Poursuivre la « stratégie programme » et les expérimentations en lien avec l'Équipe France et avec les partenaires internationaux, en s'appuyant sur les mobilités croisées

Approche programmes

- 3.1** Développer des programmes stratégiques et innovants, qui soient en cohérence avec :
 - Les axes prioritaires de la France en matière d'investissement solidaire et durable ;
 - Les stratégies pays portées par les postes ;
 - Les axes prioritaires des pays partenaires.
- 3.2** Associer les membres dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.
- 3.3** Recentrer l'activité de volontariat de France Volontaires autour du/de :
 - Le principe de subsidiarité ;
 - L'expérimentation (nouvelles thématiques ou géographies) ;
 - Le déploiement des missions des VSI appui en soutien aux Espaces Volontariats et aux programmes.
- 3.4** Renforcer la mobilisation du V.I.E.S dans les programmes portés par l'Équipe France et les partenaires internationaux en lien avec les ministères et agences chargés de piloter les dispositifs.
- 3.5** Chercher à diversifier les financements des programmes.

Volontariat National / Réciprocité

- 3.6** Renforcer les dynamiques d'engagement dans les pays partenaires en appuyant le développement des écosystèmes nationaux de volontariat et leur adhésion au principe des mobilités croisées.

Évaluation

- 3.7** Systématiser des démarches d'évaluation lors de la définition des programmes, pour mieux mesurer leur impact, développer de nouveaux modèles reproductibles pour améliorer les pratiques des acteurs du volontariat, ainsi que des référentiels et d'outils pédagogiques adaptés aux besoins du secteur.

#4 Assoir le nouveau statut de France Volontaires et renforcer ses capacités de gestion

Efficacité / efficience/ redevabilité

- 4.1** Renforcer la sécurité juridique des implantations de France Volontaires à l'international.
- 4.2** Adapter le dimensionnement et l'organisation des ressources humaines aux missions et objectifs assignés à France Volontaires.
- 4.3** Veiller à la qualité du climat social.
- 4.4** Renforcer l'efficacité, l'efficience et le pilotage de France Volontaires en matière de gestion administrative et financière (comptabilité analytique, contrôle de gestion, contrôle interne, cartographie des risques, évolution du Système d'information,...) afin d'améliorer la capacité de France Volontaires à rendre compte au MEAE et aux différentes parties prenantes.
- 4.5** Veiller à la maîtrise des frais de structure.
- 4.6** Assurer la redevabilité projet, en produisant annuellement et de manière systématique des comptes rendus à destination des financeurs du projet et notamment des services du MEAE, en retraçant autant que possible la distinction entre frais de structure et frais de projet et incluant le recours aux prestations intellectuelles.

Modèle économique

- 4.7** Diversifier les sources de financement afin de réduire le niveau de dépendance de France Volontaires aux financements du MEAE : contributions des membres, valorisation des apports des membres, financements européens et internationaux, Fondations, etc.

Responsabilité sociale

- 4.8** Poursuivre le développement d'une politique de diversité intégrant notamment les questions de genre et de handicap comme enjeux forts et transversaux.
- 4.9** Continuer la mise en œuvre d'actions favorables à la transition écologique, en ligne avec le plan de transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables (SPE).

→ Suivi annuel

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi régulier à l'occasion des réunions du comité de pilotage et d'un dialogue de gestion notamment lors des réunions des instances de France Volontaires, et de réunions de bilan régulières avec la direction.

Une fois par an, France Volontaires présente au comité de pilotage avant la fin du mois de mars un rapport sur la réalisation des objectifs et des indicateurs du contrat, des mesures à mettre en œuvre pour remplir ces objectifs et, le cas échéant, des propositions d'actualisation des cibles. Le rapport sur la réalisation des objectifs et des indicateurs comprend une partie chiffrée relative à l'atteinte des cibles ainsi qu'une synthèse qualitative fournissant des éléments d'explication en cas d'atteinte/non-atteinte, d'atteinte partielle ou de dépassement des cibles.

→ Évaluations

Une évaluation du contrat d'objectifs et de performance sera menée au cours de la dernière année de son application, sur la base des travaux intermédiaires réalisés par le comité de pilotage au long de sa mise en œuvre. Le cas échéant, un projet de renouvellement du contrat tenant compte de cette évaluation sera proposé.

→ Dispositif d'ajustement

Ce contrat peut faire l'objet d'avenants spécifiques portant sur les orientations et les moyens d'action de France Volontaires. En cas de modification des missions confiées au GIP de nature à affecter de façon substantielle l'économie du contrat, qu'elle soit sollicitée par l'une ou l'autre des parties, celle-ci pourra demander la résiliation dudit contrat ou sa révision par avenant. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères se réserve le droit de donner suite aux demandes adressées en ce sens par France Volontaires. Le Conseil d'administration en est alors obligatoirement saisi.

→ Lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

Conformément aux mesures de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels dans le secteur de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'organisation s'engage à se doter de tous les moyens nécessaires pour lutter avec fermeté contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Elle s'engage à mettre en œuvre des mécanismes de prévention, de suivi et de réaction efficaces. L'organisation informera du contenu du présent article les partenaires locaux qui mettent en œuvre les activités directement auprès des bénéficiaires. Elle dédiera à ce sujet un temps dédié lors de la formation au départ des volontaires.



Signé à Paris, le 20 mai 2025

Pour le ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

Madame Anne GRILLO
Directrice générale de la Mondialisation

Pour France Volontaires

Monsieur Yann DELAUNAY
Directeur général







**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**France
Volontaires**

